

ART 366

Titre(s) : ART 366 : Tables de tir du canon de 155 TR F1 : obus à grenades de 155mn mod. F1 /
MINISTERE DE LA DEFENSE. Section technique de l'Armée de terre

Auteur(s) : MINISTERE DE LA DEFENSE. Section technique de l'Armée de terre

Editeur, producteur : Paris : CREDAT, 2001

Description matérielle : 358 p. ; 21 cm

Collection : ART 366

Résumé ou extrait : diffusion restreinte

Sujet(s) : réglementation technique
texte réglementaire